



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Université Saint-Louis - Bruxelles
(USL-B)

Ivan VEROUGSTRAETE,
Sabrina HELLINGHAUSEN,
Elise POILLOT,
Hélène ZERROUKI.

27 juin 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de l'Université Saint-Louis-Bruxelles et du bachelier en Droit	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	11
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	11
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	12
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	14
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	14
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	14
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	15
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	16
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	18
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	18
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	18
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	19
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]	19
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	21
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	21
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	21
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	21
Conclusion	22
Droit de réponse de l'établissement.....	23

Contexte de l'évaluation

Université Saint-Louis - Bruxelles : bachelier en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 16 et 17 octobre 2017 à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré douze représentants des autorités académiques, vingt-cinq membres du personnel, sept étudiants, sept diplômés et sept représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité

- Ivan Verougstraete, expert de la profession et président du comité
- Sabrina Hellinghausen, experte étudiante
- Elise Poillot, experte paire
- Hélène Zerrouki, experte de l'éducation

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Bachelier en Droit également offert en filières unilingue, bilingue (français-anglais ou français-néerlandais), trilingue (français-anglais-néerlandais) et en horaire décalé. Multilinguisme
- Qualité reconnue internationalement de l'enseignement
- Programmes structurés de façon rationnelle
- Cadre très qualifié des enseignants
- Système de « bacheliers supplémentaires » permettant d'acquérir un diplôme supplémentaire

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Fort orienté vers les professions traditionnelles (magistrature, barreau, etc.)
[*Droit de réponse de l'établissement*](#)
- Structure sans appui administratif suffisant
- Faiblesse linguistique des étudiants
- Manque de prolongation vers d'autres masters que celui de l'UCL ou de la KU Leuven
- Manque d'incitation à la mobilité des étudiants (Erasmus et Erasmus Belgica)
[*Droit de réponse de l'établissement*](#)

OPPORTUNITÉS

- Nombre d'étudiants gérable
- Localisation à Bruxelles proches de sociétés et d'institutions diverses
- Collaboration avec la KU Leuven Brussel
- Fusion avec l'UCL
- Centres de recherche en droit performants

MENACES

- Prépondérance de l'anglais et absence de l'allemand
- Difficultés de coordination avec la KU Leuven
- Rigidité des programmes imposés
- Autonomie de gestion de l'USL-B
- Désintérêt des enseignants pour l'institutionnel

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Développer de façon systématique l'identification des besoins de la société en élargissant le champ des sources d'information vers des sources moins traditionnelles.
- Quant à l'offre : investiguer l'opportunité d'offrir une ouverture vers l'allemand ou le droit allemand.
- Motiver les enseignants à une meilleure participation tout en prenant en compte que l'institutionnel n'est pas prioritaire par rapport à la recherche et l'enseignement.
- Continuer dans la voie d'une meilleure coordination avec la KU Leuven, sur le plan des programmes et des aspects pratiques ; approfondir cette coopération.
- Réfléchir à la répartition des crédits, en particulier pour la matière des droits intellectuels, ou encore en ce qui concerne le programme bilingue français-anglais.
- Réfléchir à la mise en place d'une mobilité vers un pays anglo-saxon, dans les limites décrétales, et à la préparation d'une poursuite vers un master de dimension internationale.
- Pérenniser l'évaluation des programmes et de la qualité.
- Maintenir le lien entre la recherche et l'enseignement dans le bachelier.
[*Droit de réponse de l'établissement*](#)

Présentation de l'Université Saint-Louis-Bruxelles et du bachelier en Droit

A. La création de l'Université Saint-Louis remonte à 1858 lors de création d'une section de philosophie et lettres préparant les étudiants aux examens universitaires de la candidature en dans ces matières. Par arrêté du Régent du 31 décembre 1949, l'Institut est assimilé aux universités et la section devient une faculté. En 1969, la Faculté devient les « Facultés Universitaires Saint-Louis », composées de trois facultés : Facultés de Droit, de Philosophie et lettres, de Sciences économiques, sociales, politiques et de la communication. Les Facultés comprennent en outre une École des sciences philosophiques et religieuses. L'élément caractéristique de l'institution repose sur l'existence de programmes à horaire décalé et de programmes plurilingues, qui sont lancés dès les années 1980. En 2012, l'Institut d'Études européennes est assimilé aux Facultés.

Le décret Paysage du 7 novembre 2013¹ entérine la dénomination de l'Institution « Université de Saint-Louis-Bruxelles » (USL-B).

Le décret du 11 avril 2014 intègre le premier cycle en Traducteurs et interprètes de l'Institut Marie Haps qui devient une quatrième faculté.

L'université propose, au moment de la visite, 36 formations.

Un projet de fusion avec l'Université catholique de Louvain (UCL) est en cours et a été approuvé par l'assemblée générale de l'USL-B, le 18 mai 2017.

B. Les formations sont axées sur les sciences humaines et sociales. Quelques éléments particuliers sont à souligner pour les programmes de bachelier en Droit évalués :

1. Des programmes en horaire décalé sont offerts.
2. Des filières multilingues sont proposées (choix entre unilingue, bilingue français-néerlandais ou français-anglais, trilingue français-néerlandais-anglais ou français-anglais-néerlandais).
3. Un système de mineures regroupant des cours à option par discipline et des aménagements de programme permettent d'acquérir des « bacheliers supplémentaires », c'est-à-dire un autre diplôme que le bachelier en Droit en parallèle de celui-ci.

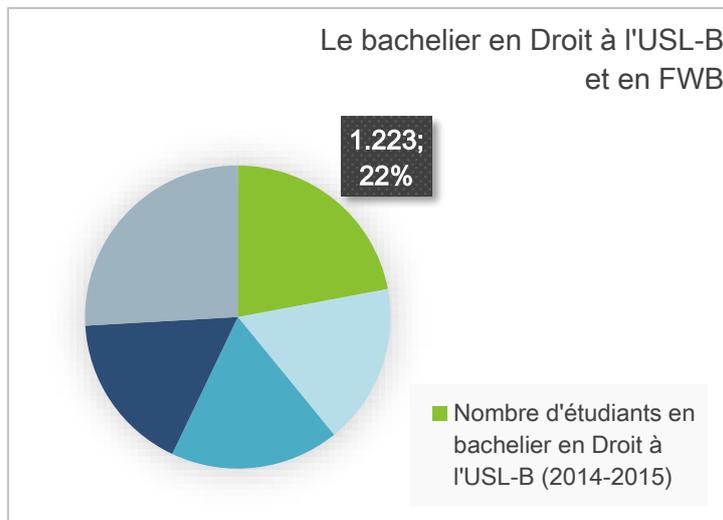
C. La structure est celle d'une asbl classique : un conseil d'administration (CA), une assemblée générale (AG), un conseil de direction (CD). Deux organes complètent les organes précités : un conseil de l'enseignement (CE) et un conseil de recherche (CR). Trois comités spécialisés (politique du genre, conseil social, conseil de la bibliothèque) ont des compétences d'avis ou de gestion.

D. Le nombre d'étudiants en droit est en croissance constante et rapide et représente 1.223 étudiants en 2014-2015². En 2015-2016, la Faculté de droit a ainsi un poids relatif important

¹ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, consultable en cliquant [ici](#). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

² Source : CREF

dans l'institution (41,36% des Facultés classiques)³. L'augmentation porte essentiellement sur les étudiants de jour. Pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'USL-B avait, en 2014-2015, 22% des étudiants inscrits en bachelier en droit (universitaire). Tous les indicateurs indiquent une évolution positive.



E. Lors de la visite, deux événements importants ont été notés : sur le plan des lieux d'occupation, l'Université disposera de meilleures capacités pour héberger les cours, sur le plan de l'organisation et de la coopération interuniversitaire, la fusion proposée avec l'UCL donnerait une dimension nouvelle à l'USL-B, dont les multiples conséquences ne peuvent être évaluées que de façon approximative.

³ Source : établissement

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'USL-B a clairement défini ses missions et objectifs en déclinant trois missions fondamentales (enseignement, recherche et service à la société) et neuf objectifs. Le document de synthèse revu à l'issue de la réunion du Conseil de direction du 21 octobre 2016 reflète notamment la concrétisation des objectifs après la consultation approfondie des intérêts concernés.
- 2 Les structures de l'institution elle-même sont clairement définies. Au niveau de la Faculté de droit, les structures sont conçues de façon rationnelle :
 - l'assemblée de faculté,
 - le conseil de faculté (CF),
 - le décanat,
 - le bureau de faculté,
 - Trois instances de coordination et d'échanges [en lien avec les piliers des programmes (à savoir : les langues, l'interdisciplinarité, le dialogue avec la pratique). Ces instances sont transversales à l'ensemble de la Faculté].

La charge de doyen est dans la pratique extrêmement lourde. Des doyens très dynamiques ont, dans le passé et actuellement encore, été le visage et le moteur de la Faculté ce qui fait qu'en pratique cette charge est cruciale. Le doyen dirige la faculté et est, avec son personnel, un rouage crucial.

La question qui se pose est celle de savoir pour quelle raison l'USL-B n'a pas créé de poste de directeur de l'administration à l'instar de ce qui se fait dans d'autres universités. La fusion prochaine avec l'UCL peut sans doute expliquer cela.

Droit de réponse de l'établissement

- 3 Les étudiants sont représentés statutairement à tous les niveaux importants, tant en ce qui concerne les choix de type académique qu'en ce qui concerne les enjeux de la vie quotidienne. La participation des étudiants au niveau du conseil d'administration de l'Université, du conseil de direction, du conseil de l'enseignement, du conseil social, de l'assemblée de faculté, du conseil de faculté, du bureau de faculté et des instances de coordination est assurée de façon systématique. La participation effective des étudiants n'est sans doute pas optimale, mais ce phénomène ne semble pas lié à une attitude négative de l'autorité académique, mais plutôt au peu d'intérêt que suscite auprès des étudiants la participation aux organes de concertation. Le phénomène n'est pas propre à l'USL-B.

- 4 Ce désintérêt se manifeste aussi auprès des enseignants mais la raison ne semble pas structurelle. L'implication des enseignants, formelle ou informelle, dans la vie de l'institution, que ce soit pour l'échange des bonnes pratiques, le rééquilibrage des crédits, la délimitation des matières, et leur approfondissement, est une nécessité, ce que les enseignants rencontrés admettent volontiers..

Il est à noter que les enseignants ont reçu une place plus large au conseil de faculté, ce qui est un outil précieux dont ils ne semblent pas se saisir.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 5 Depuis 2013, l'Institution a formellement renforcé la gestion de la qualité au niveau central (élaboration d'une charte qualité en 2014). En 2016, un conseiller du recteur à la qualité a été créé en complément d'une « Cellule qualité » composée de deux personnes. Cette gestion de la qualité au niveau central se retrouve essentiellement au niveau du bachelier en Droit dans le processus d'enquêtes répétées, destinées à se renouveler, qui permet de disposer de données précises et nombreuses sur les étudiants (actuels et anciens), leur appréciation du programme autant que la qualité de leurs études au sein de l'Université et leur devenir en sortant.
- 6 L'évaluation permanente des enseignements par les étudiants est présente de deux façons. Trois quarts des enseignants soumettraient leur enseignement à l'avis des étudiants. Des *focus* groupes, par ailleurs, sont appelés à faire une évaluation qui porte à la fois sur les programmes et sur la qualité du service. La gestion de ces *focus* groupes, qui, sur la base de la description faite, devraient jouer un rôle capital, est soumise à tension par l'augmentation notable du nombre d'étudiants.
- 7 En 2016, le séminaire interdisciplinaire d'études juridiques (centre de réflexion et d'analyse de la Faculté de droit), a rédigé un « Manifeste » dans lequel se retrouvent les orientations et les valeurs de la formation juridique de l'USL-B, à savoir « l'interdisciplinarité », le « tropisme multilingue », le « lien avec la pratique ». Ce travail d'autoanalyse permet d'apprécier l'identité singulière de la formation de l'USL-B et propose des balises pertinentes pour envisager l'adaptation des programmes et des modes d'enseignement en phase avec la société actuelle et le juriste que l'institution entend former. Le corps enseignant est semble-t-il davantage enclin à aborder la qualité des programmes à travers le travail mené à l'occasion de ce Manifeste. Il reste cependant assez éloigné des processus pilotés à la tête de l'établissement ou en amont avec l'élaboration du référentiel de compétences du bachelier en Droit arrêté par la conférence des doyens.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 8 L'élaboration des programmes se fait après des concertations multiples et complexes. Cette complexité résulterait, selon les responsables de la Faculté, des contraintes dictées par le décret Paysage. Les enseignants ont exprimé leur déception de ne pas être suffisamment impliqués dans un processus de concertation relatif au contenu des programmes, mais ils ne semblent pas saisir non plus toutes les occasions pour ce faire.
- 9 La Faculté déclare avoir voulu développer l'interdisciplinarité des formations, le tropisme multilingue et la pratique. Elle a également donné des nouveaux moyens humains et matériels pour assurer la réalisation de ces objectifs.

- 10 La réforme des programmes est en cours dans un sens qui prolonge les objectifs de la Faculté. Le système du double diplôme a été expérimenté et le système d'échange de cours avec la KU Leuven est un succès particulièrement important, même si des obstacles doivent tous les jours être franchis, notamment sur le plan pratique, mais aussi sur le plan de l'harmonisation des programmes.
- 11 Les adaptations (partiellement dictées par les exigences décrétales) se font à partir de l'initiative du doyen en concertation avec les responsables des enseignements concernés. Le conseil de faculté ratifie ensuite les adaptations. Le doyen joue, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, un rôle tout à fait central. Le comité des experts a pu vérifier un autre élément : la démarche participative des enseignants aux réflexions est décevante, même pour des sujets de réflexions essentielles. Ceci appelle des efforts incessants pour impliquer les enseignants. Il conviendrait sans doute de réussir à mettre en place un système faisant en sorte qu'ils s'impliquent plus, tout en évitant qu'un trop grand nombre de sollicitations ne les lassent et que l'aspect institutionnel ne devienne un obstacle à la recherche (possibilité de participer aux réunions à distance par voie télématique).
- 12 Une concertation tout à fait opportune et structurée est celle entre les deux doyens de l'USL-B et de la KU Leuven (campus Brussel).
- 13 Les autorités ont décidé de créer, dans la prolongation du Manifeste, des nouveaux lieux de coordination susceptibles de mieux impliquer les enseignants.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 14 Outre la publicité externe donnée aux programmes, une information plus ciblée est donnée aux étudiants par une séance d'information collective donnée par le doyen. L'information est donnée en outre par la publication des procès-verbaux du CF et du CE sur intranet. Les étudiants de la KU Leuven sont partagés quant à l'accessibilité du contenu des programmes : certains confirment qu'ils éprouvent une difficulté d'accès à l'information. L'échantillonnage réduit des étudiants rencontrés ne permet pas d'identifier de façon précise les difficultés d'accès concrètes.
- 15 Le problème de la plateforme virtuelle *Moodle* est réel, mais sans doute temporaire. La migration de l'ancien système vers la nouvelle plateforme a causé de nombreux problèmes aux étudiants et aux enseignants. Il est important d'avoir un site regroupant toutes les informations utiles pour l'étudiant, tant pour ses horaires et lieux de travail, que pour les fiches de cours. La plateforme *Moodle* permet largement cette centralisation. Tous les cours devraient être accessibles sous une forme ou l'autre sur *Moodle*. Les étudiants doivent faire la démarche de s'inscrire aux cours voulus sur l'intranet, ce qui n'est pas toujours le cas. Cette situation devrait amener/appeler une réaction des services de support.
- 16 S'agissant de l'information aux nouveaux enseignants, le doyen y procède par des réunions thématiques en début d'année, mais également par des réunions d'information qui ont lieu à son initiative.

RECOMMANDATIONS

- 1 Simplifier les plateformes et terminer la migration vers *Moodle*.
- 2 Motiver les enseignants à une meilleure participation, tout en prenant en compte que les tâches institutionnelles ne sont pas prioritaires par rapport à la recherche et l'enseignement; exprimer ce souci d'équilibre et mettre en place un système le

privilégiant; à cet égard, veiller à ce que l'ordre du jour, communiqué à temps, éveille l'intérêt des enseignants concernés directement.

- 3 Relancer les *focus* groupes sous des modalités appropriées.
- 4 Veiller à ce qu'un administrateur décharge le doyen d'une partie de ses tâches.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 5 Le maintien du double système d'évaluation des enseignements, de manière individuelle à l'échelle de chacun des enseignements et de manière collective avec les focus groupes animés par le doyen et son adjointe en présence d'une quinzaine d'étudiants par bloc plusieurs fois par année (système dit à double entrée), est une option tout à fait intéressante, qui n'empêche pas qu'une certaine uniformisation soit souhaitable par le biais du formulaire type. Le fait de questionner de façon efficace les étudiants ne paraît pas entrer dans les conditions pour accéder aux fonctions de professeur ordinaire, alors que cet élément pourrait être un incitant pour les enseignants.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 La Faculté fait observer de façon pertinente que le décret Paysage ne laisse que peu de latitude concernant le contenu du programme (108 crédits sont obligatoires). L'USL-B l'a utilisée avec une grande créativité et détermination. Comme il a été souligné ci-dessus, les étudiants sont associés aux refontes du programme, même s'il est apparu que leur intervention dans le conseil de l'enseignement est ressentie comme difficile.
- 2 La Faculté fait indubitablement des efforts pour rester en phase avec les demandes des milieux professionnels et pour identifier leur demande : l'enquête qui a été faite mérite d'être réitérée, sans préjudice bien sûr du droit de la Faculté de ne pas se laisser dicter des choix par des demandes dont les finalités ne seraient qu'éphémères.

Droit de réponse de l'établissement

- 3 L'articulation avec la pratique semblerait a priori relativement aisée vu la proximité de certaines institutions internationales, de grandes entreprises, d'administrations multiples : créer des contacts ou des stages d'observation assurant un retour d'information sur la pertinence des programmes, est facilité du fait de ces atouts. Le profil de certains enseignants et assistants actifs dans la pratique permet également de s'assurer de la pertinence du programme.
- 4 Les rencontres annuelles avec les maîtres de stage sont également d'un apport positif. Néanmoins, il semble que les canaux utilisés pour s'assurer du caractère approprié de l'aspect professionnalisant adéquat sont trop restreints, vu l'évolution des métiers juridiques et plus particulièrement de la profession d'avocat. Une approche moins judiciaire serait opportune dans la poursuite des contacts avec le monde professionnel et en tenant compte des débouchés effectifs d'emplois (au sein du secteur privé et de l'administration publique).

Droit de réponse de l'établissement

- 5 L'articulation avec la recherche telle qu'elle est pratiquée est digne d'éloges. La Faculté fait pleinement profiter à ses étudiants de la recherche scientifique menée au sein de l'Université dans les domaines où l'USL-B excelle. Cet aspect sera bien sûr encore renforcé en cas de fusion avec l'UCL.
- 6 La flexibilité importante organisée au sein de la Faculté permet à l'étudiant de mieux s'adapter aux besoins sociétaux. Toutefois, cette flexibilité a des limites pratiques. Les étudiants inscrits dans une filière unilingue ne pourront en général pas, de façon réaliste, envisager de faire le pas vers une filière bilingue plus exigeante mais sans doute mieux en phase avec les demandes du marché. La démarche inverse - le recul

vers une formation unilingue - est plus aisée et permise. Une formation à deux vitesses est inévitablement créée, mais la Faculté en est consciente.

- 7 La flexibilité donnée par l'horaire décalé est, dans le paysage des universités francophones, un atout majeur, dans la mesure où le niveau qualitatif est maintenu.
- 8 L'hétérogénéité des parcours due à la logique de l'accumulation des crédits suscite des complications considérables. Il est indispensable que, pour l'offre des cours, un système de prérequis ou corequis strict soit réalisé ou maintenu afin de ne pas mettre en péril la logique de la progression de l'étudiant. Dans les limites autorisées par le décret, il faudrait examiner de quelle façon réduire les inconvénients du système d'accumulation des crédits. Celui-ci donne par ailleurs des résultats négatifs en ce qui concerne la réussite (ou du moins, de façon plus nuancée, une corrélation positive est constatée entre l'introduction du système et le taux d'échecs).
- 9 La Faculté propose de réévaluer le système décrétoal des crédits acquis, en laissant la responsabilité à la Fédération Wallonie-Bruxelles mais ne propose pas immédiatement de piste concrète.
- 10 L'aspect international et les langues sont des éléments fondateurs de l'USL-B. Les filières bilingues ou multilingues et le partenariat avec la KU Leuven (campus Brussel), sont des initiatives qui méritent d'être développées. Les filières qui apparaissent les plus exigeantes du bachelier ici proposé attirent des étudiants qui auront un trajet ultérieur en général aisé, comme le confirment les enseignants ayant des liens avec les masters.

Ce type de choix est exigeant notamment quant à la qualité linguistique des enseignants dont le recrutement semble avoir posé parfois problème. En outre, et dans la mesure où l'USL-B se profile comme une institution offrant une formation multilingue en droit, il peut être regretté qu'elle n'ait pas envisagé d'offrir de cours en allemand. Ceci correspondrait d'ailleurs bien au profil de recherche et serait par ailleurs en phase avec les demandes du marché.

Il faut toutefois souligner le paradoxe selon lequel les filières bilingues ou multilingues s'inscrivent dans un contexte quasi exclusivement local. La mobilité des étudiants à l'étranger est perçue comme non appropriée par une grande majorité du corps des enseignants qui craint que la formation au droit belge ne souffre dans l'hypothèse où un étudiant ferait le choix de partir un semestre à l'étranger. Ce point de vue est discutable dans la mesure où le droit est une matière en mouvement perpétuel. En outre, la formation dispensée dans le cadre de l'USL-B est fondée sur l'apprentissage du raisonnement juridique des étudiants que vient compléter une formation en sciences sociales. On comprend donc mal la réticence des enseignants à ouvrir les horizons de leurs étudiants vers des expériences étrangères lesquelles ne pourront qu'enrichir et compléter la formation dispensée à l'USL-B.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 11 L'institution n'est pas incitée à multiplier les canaux d'information existants, dès lors que le nombre d'étudiants est croissant. En outre, le problème le plus complexe à gérer au point de vue de l'information n'est sans doute pas de faire connaître la Faculté, qui a une excellente réputation, mais de permettre aux étudiants d'établir leurs horaires personnels.
- 12 Il serait toutefois utile, étant donné la réputation d'excellence de l'institution, que celle-ci cible mieux à l'égard d'un plus large public ses forces spécifiques. Ceci n'exclut pas

non plus – au contraire – qu'elle insiste dans sa communication sur les connaissances linguistiques minimales à démontrer pour le choix des programmes multilingues.

Le comité des experts a observé, au point de vue communication, que la Faculté est nettement plus ouverte que par le passé, à des étudiants issus de milieux moins favorisés, ce qui indique que d'une façon ou l'autre, la communication externe a été faite avec plus d'esprit d'ouverture.

RECOMMANDATIONS

- 1 Développer de façon systématique l'identification des besoins de la société en élargissant le champ des sources d'information vers des sources moins traditionnelles.
- 2 Quant à l'offre : enquêter sur l'opportunité d'offrir une ouverture vers l'allemand ou le droit allemand.
- 3 Agir de façon proactive en ce qui concerne le système critiqué des accumulations de crédit.
- 4 Développer de façon plus stricte le système de prérequis ou corequis de façon à éviter les choix impossibles ou à contraindre les étudiants à des choix non dictés par des soucis de progrès d'études.
- 5 Poursuivre la mise en place d'un canal de communication unique par lequel faire transiter les informations communiquées aux étudiants. Les informations doivent pouvoir être consultées à distance.
- 6 Mieux informer et inciter les étudiants à la mobilité à l'étranger au cours de leur cursus.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Au-delà des exigences décrétales, les choix de composantes des programmes des différentes filières sont logiques. Elles s'inscrivent dans une perspective classique d'apprentissage démontrant une maîtrise de l'agencement des études de droit intégrant une dimension interdisciplinaire.

L'USL-B a opéré des choix d'acquis en phase avec ses valeurs exprimées dans son Manifeste (interdisciplinarité, tropisme multilingue et dialogue avec la pratique). Ceux-ci sont réalistes et adéquats.

Le choix de l'interdisciplinarité est justifié par la nécessité d'une contextualisation du droit. L'équilibre à trouver entre les branches juridiques pures et les divers éléments contextualisants n'est pas exactement identique selon les programmes, mais chacun des quatre programmes a une logique interne en phase avec les objectifs énoncés. Seul le programme bilingue français-anglais s'écarte des choix faits pour les autres programmes, mais ce choix n'est en tant que tel pas critiquable. Le poids des branches « *Introduction to the culture of the English speaking world* », « *Legal history* », « *Legal theory* » et « *Common law* » (21 crédits ECTS) suppose que des contenus soient soigneusement pesés et structurés afin d'atteindre un niveau de connaissance équivalent à celui des autres programmes et d'éviter des redondances. « *Intellectueel eigendomsrecht* » reçoit 5 crédits et le droit de la propriété intellectuelle seulement 4, ce qui s'explique sans doute par le niveau du cours mais il faudrait envisager de densifier le cours dans le programme unilingue français, d'autant plus que le droit intellectuel est une des disciplines phares de l'USL-B. La solution de ce problème ne peut évidemment consister à donner à toutes les UE sans discernement 5 crédits ou un multiple de 5.

- 2 La communication au sujet des programmes est globalement satisfaisante même si l'on note une multitude de canaux qui peuvent conduire à une certaine confusion chez les étudiants qui s'égarer au sein de ses diverses sources (valves, intranet, *Moodle*). Le remplacement de *Claroline* par *Moodle* semble se heurter à des problèmes de nature temporaire.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 Les contenus, dispositifs et activités ont fait leur preuve. Les étudiants témoignent de leur satisfaction et estiment avoir acquis des savoirs et le sens de l'argumentation juridique ainsi qu'un esprit critique, ce que confirment les représentants du monde professionnel entendus.

- 4 Le constat d'une approche méthodologique et d'un encadrement rigoureux des étudiants émerge des entretiens et de la consultation des documents mis à disposition. Il a été loué par les étudiants et le monde professionnel.
- 5 La volonté de s'orienter vers des dispositifs et activités d'apprentissage performants est perceptible. L'utilité d'un meilleur contact avec la pratique – notamment par un stage d'observation, éventuellement dispensatoire – est évoquée tant dans le dossier d'autoévaluation (DAE) que dans les témoignages recueillis. La participation à un concours interuniversitaire *Moot court* est une réponse partielle, tout comme la création d'une clinique du droit.

La réflexion sur la mise en place de ces enseignements dits innovants est récente. De l'avis même des autorités académiques, une réflexion d'ensemble à leur égard est souhaitable. Le comité des experts apprécie qu'en matière d'*e-learning* la réflexion soit poussée avant des investissements importants et que les solutions soient envisagées en tenant compte des besoins de l'enseignement à horaire décalé.

De façon globale, les contenus, dispositif et activités d'apprentissage sont considérés comme satisfaisants par les étudiants, anciens étudiants et professionnels.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 6 Dans chacun des programmes, l'agencement est cohérent. L'accroissement de la partie juridico-technique au fil du temps permet un agencement logique. Le comité des experts de l'enseignement comprend que le déséquilibre relatif entre les crédits du premier et deuxième quadrimestres est inspiré par des motifs pédagogiques et ce point n'est pas critiqué par les bénéficiaires
- 7 Le contenu des enseignements de langues entendu de façon large (cours et lecture de textes juridiques en langue étrangère) pourrait être repensé notamment dans sa séquence logique. La question peut également se poser s'il se justifie de consacrer - dans le cadre du programme même - une énergie considérable à de l'enseignement de langues pur à des étudiants qui devraient disposer des connaissances suffisantes de la langue avant d'entamer certaines options.
- 8 L'université a fait un choix rationnel en créditant de manière uniforme une même unité d'enseignement (UE) pour tous les étudiants qui la suivent, quel que soit le programme concerné. De la même façon, un objectif d'égalité de traitement est poursuivi également pour les crédits alloués à une UE échangée avec la KU Leuven (campus Brussel). C'est une contrainte, mais elle est pragmatique et contribue à assurer une forme d'équilibre entre les programmes. Il a été mentionné qu'en droit intellectuels une exception est remarquée.
- 9 Ceci provoque sans doute une différence dans la perception de la charge de travail. L'USL-B annonce une réflexion à cet égard. L'attribution des crédits en proportion avec les seuls horaires présentiels comme paramètre est à éviter.

Les équilibres entre matières purement juridiques et matières extrajuridiques diffèrent grandement selon les programmes, ce qui met en exergue le problème de la perception de la charge de travail.
- 10 L'interlocuteur incontournable pour les programmes est en fait le doyen, ce qui évite les cloisonnements. Il faut éviter que le doyen soit chargé de trop d'activités secondaires qui ne lui laisseraient pas le temps d'exercer cette tâche. Cette tâche cruciale de coordination et d'inspiration ne fait pas obstacle à une réflexion collective. Le comité des experts regrette que la réflexion sur le programme ne se fasse pas de

façon plus collégiale avec la participation des enseignants et qu'elle soit trop souvent menée à l'échelle des enseignements de manière individuelle (ou entre enseignants dont les matières sont liées). Il est vrai que la réforme décrétole a annihilé la logique d'uniformité de parcours, ce qui complexifie la réflexion et fait obstacle à une réflexion sur la progression entre blocs et entre années. L'entrée par les acquis d'apprentissage, que chacun positionne un peu mécaniquement dans son cours, ne fait qu'illustrer cette logique de morcellement.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 11 Plusieurs types d'évaluation sont souvent combinés. La prépondérance est donnée à la liberté académique et aux initiatives individuelles, ce qui confère un caractère hétérogène aux méthodes d'évaluation. Cette situation peut engendrer un certain désarçonnement des étudiants notamment ceux du parcours bilingue.
- 12 Néanmoins les modalités sont annoncées en amont, et la consultation des épreuves par les étudiants est possible.
- 13 L'importance des examens oraux pour les cours magistraux est relevée de façon positive par le comité des experts. La maîtrise de l'expression orale est en effet fondamentale dans la filière juridique au regard des caractéristiques des métiers du droit. La Faculté privilégie les épreuves orales en blocs 2 et 3, ce qui est une pratique appréciée par les étudiants et permet en outre une bonne évaluation des progrès à réaliser. Les qualités d'expression orale se sont elles-mêmes révélées au sein de l'échantillon des étudiants rencontrés par le comité d'experts.
- 14 Le système des déficits acceptables et des lignes directrices, permettant de passer outre une cote inférieure à 10/20 selon des paramètres objectivés, semble une voie adéquate, à condition que les paramètres fassent l'objet d'une réévaluation périodique.

RECOMMANDATIONS

- 1 Explorer la piste d'une certaine harmonisation du contrôle des compétences en phase avec le document présentant les acquis d'apprentissage attendus.
- 2 Continuer dans la voie d'une meilleure coordination avec la KU Leuven, sur le plan des programmes et des aspects pratiques ; approfondir cette coopération.
- 3 Réfléchir à la répartition des crédits, en particulier pour la matière des droits intellectuels, ou encore en ce qui concerne le programme bilingue français-anglais.
- 4 Réfléchir à la mise en place d'une mobilité vers un État étranger, particulièrement vers pays anglo-saxon (étant donné la structure du bachelier), dans les limites décrétoles, et à la préparation d'une poursuite vers un master de dimension internationale.

Droit de réponse de l'établissement

- 5 Réfléchir à la mise en place d'un interlocuteur privilégié des étudiants par programme.
- 6 Revoir le cadre de la transmission des compétences linguistiques (choix entre cours de langues et lecture de textes à revoir).
- 7 Réfléchir aux critères de compétences des enseignants devant intervenir dans les cours donnés en d'autres langues que le français.

- 8 Poursuivre la réflexion relative aux méthodes d'enseignement dites innovantes et à leur encadrement
- 9 Mettre en place un canal de communication unique par lequel faire transiter les informations communiquées aux étudiants.
- 10 Formaliser des temps d'échanges en équipe pédagogique par bloc afin d'évaluer collectivement l'articulation entre les matières.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Le personnel administratif, enseignant et académique semble conscient de difficultés lors de moments d'activité intense en cours d'année et se prête volontiers à ses activités respectives. Un élément explicatif semble résider dans la taille humaine de l'Université et la bonne ambiance d'équipe qui y règne.

Le comité des experts apprécie le fait que les évaluations de fin de semestre se fassent par voie orale et pas par choix multiples écrits, ce qui exige un engagement en temps personnel important.
- 2 Les autorités académiques ont fait part au comité des processus de recrutement du corps enseignant ainsi que du recrutement récent de certaines personnalités pour établir un cadre plus propice à leur programme de bachelier bilingue/trilingue (recrutement de nouveaux professeurs anglophones).
- 3 Des moyens spécifiques sont alloués à chaque coordinateur de piliers autour desquels s'articule le bachelier en Droit (« tropismes multilingues », « dialogue avec la pratique » et « interdisciplinarité », soit 3x15 heures – 45 heures en tout), ce qui permet d'apprécier la volonté politique de la faculté de droit et de l'établissement. La question reste à savoir si l'Université dispose des moyens humains et financiers pour transformer d'une part certaines pratiques pédagogiques à l'instar des *Law Clinics*, et d'autre part encadrer davantage de stages d'observation.
- 4 Les nouvelles normes d'encadrement (assistantat pour maximum 25 étudiants) sont un acquis.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 5 Le bâtiment « Ommegang », qui est un bâtiment moderne et nouveau, va répondre à la croissance de l'effectif étudiant.
- 6 En termes de plateforme numérique, il devient urgent de disposer d'un seul espace de travail complet pour les enseignants et les étudiants. Deux plateformes (l'intranet et eSaintLouis) coexistent. Ces outils ne sont pas suffisamment utilisés. Ce problème de « sous-utilisation » pourrait être lié à la mutation de la plateforme *Claroline* vers celle de *Moodle*. Il semble toutefois en voie de résolution.
- 7 Malgré beaucoup d'efforts d'un point de vue organisationnel et en dépit de la mise à disposition de divers supports de cours, il semblerait que l'accès aux documents de cours

en temps et heure soit encore inégal. Seuls certains cours sont disponibles sur *Moodle*. De plus, certains supports semblent être disponibles tardivement. Il existe une certaine disparité dans les contenus mis à disposition selon les filières.

- 8 Les ressources de bibliothèque sont limitées. L'accès aux plateformes usuelles (Strada, Jura, et sans doute Jurisquare) est offert à la bibliothèque mais est sévèrement limité par les éditeurs juridiques. La fusion avec l'UCL devrait sans doute apporter une solution à ce constat.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 9 S'agissant de l'inscription et du traitement complexe des dossiers individuels notamment quant à la finançabilité, des investissements significatifs en temps et personnes sont requis, dès lors que la matière ne se règle pas par un système automatisé. Le traitement nécessairement complexe de ces dossiers ne donne pas lieu à des remarques.
- 10 Un traitement plus simplifié de certaines données administrative et attestations qui allégerait le travail du personnel semble possible.
- 11 Le SOAR (service d'orientation et d'aide à la réussite) est le principal service dédié à l'accompagnement des étudiants. Il s'agit principalement d'une aide à l'orientation et d'une aide à l'apprentissage méthodologique du travail universitaire. Ce service apparaît fort précieux, mais a des objectifs limités. Il est crucial que la faculté puisse réorienter les étudiants après le premier quadrimestre.
- 12 Les monitorats sont aussi une source précieuse de remédiation. Il faudrait veiller à ce qu'il n'y ait pas un système à deux vitesses au sein de l'Université (différences de traitement des étudiants favorisés et des étudiants moins favorisés). Le caractère facultatif de ces monitorats peut le déformer.
- 13 Des cours de soutien à la maîtrise de l'anglais, du français ou du néerlandais pourraient être donnés – éventuellement en lien avec une autre branche de l'Université – tout au long de l'année et être fortement suggérés aux étudiants en difficulté pour cette raison.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 14 La cellule qualité a joué un rôle important dans la mise en œuvre d'enquêtes, le recueil et l'analyse de données en lien avec la secrétaire académique et le doyen. L'annonce par la Faculté suivant laquelle cette méthode devrait être pérennisée est une bonne chose.
- 15 La mesure la moins approximative concernant l'évaluation du trajet des étudiants, consiste, étant donné la logique des crédits, à comparer les crédits inscrits au programme annuel des étudiants avec les crédits obtenus. L'USL-B l'a suivie et les résultats corroborent ce qui pouvait être pressenti. L'USL-B a également compilé les données nécessaires pour la durée du diplôme.
- 16 La proportion de diplômés de l'enseignement général de transition par rapport aux autres filières du secondaire et le croisement de ces données avec le taux de réussite méritent un suivi.

RECOMMANDATIONS

- 1 Affiner l'analyse statistique.
- 2 Pérenniser l'évaluation des programmes et de la qualité. La cellule qualité pourrait s'orienter progressivement vers un observatoire de la qualité de l'enseignement et des pratiques afin d'être en lien plus direct avec la pratique des enseignants (dans une logique d'appropriation de la qualité *top-down* et *bottom-up*). Elle aurait une valeur ajoutée dans l'explicitation de la démarche compétence par exemple (du point de vue pédagogique), dans un rôle de veille de l'information sur les méthodes pédagogiques de nature à favoriser la réussite étudiante. Cette manière d'aborder la qualité à travers le programme pourrait être plus parlante aux enseignants.
- 3 Simplifier le processus d'inscription (documents en ligne).
- 4 Réévaluer les méthodes d'apprentissage linguistique.
- 5 Perfectionner l'insertion des *syllabi* sur *Moodle* et uniformiser les pratiques en la matière.
- 6 Faciliter au maximum l'accès à distance aux bases de données juridiques.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 La commission d'autoévaluation a été constituée de façon représentative et a mis en marche un processus systématique d'enquêtes, suivies de tables rondes et de bilans. Toutes les parties prenantes ont été associées. Les documents rédigés ont été validés par les autorités. Des consultants externes ont été appelés à coopérer pour l'analyse SWOT. Le dossier d'autoévaluation s'en est trouvé enrichi.
- 2 La faculté a également été à l'initiative de *focus* groupes pour réaliser le dossier d'autoévaluation.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 L'analyse SWOT est la fidèle expression des forces et faiblesses, opportunités et menaces qui pèsent sur l'USL-B.
- 4 Un seul point interpelle, parce qu'il ne correspond pas au diagnostic entendu lors de la visite : l'absence de master en Droit est présentée comme une faiblesse, alors que le comité des experts a, à plusieurs reprises entendu que ce facteur était plutôt un élément de force parce qu'il permettait de conserver une dimension humaine et d'approfondir la spécificité d'une formation de bachelier en Droit.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 5 Le plan d'action au niveau de l'institution et de la faculté reprend tant les priorités que l'étalement dans le temps et les personnes qui auront la responsabilité des actions.
- 6 Ce plan d'action est en tous points exemplaire, tant au point de vue des options prises que de la structure des modifications.
- 7 L'ordre des priorités doit surtout être porté par la communauté académique : le comité des experts n'entend pas critiquer cet ordre que l'institution propose.

RECOMMANDATIONS

- 1 Veiller à ce que le plan d'action au niveau de la Faculté soit à l'avenir bien suivi et adapté. Ceci est d'ailleurs prévu.
- 2 Veiller à ce que le plan d'action continue à s'articuler avec des éléments de balises déjà existants, à savoir le Manifeste et le référentiel de compétences.

Conclusion

L'institution et la faculté en particulier fournissent un enseignement particulièrement exemplaire au regard du référentiel et d'une haute qualité intellectuelle, nourrie par les recherches faites par ses membres. Le défi sera de réaliser les améliorations que l'USL-B suggère elle-même.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cursus DROIT

2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

La Faculté de droit a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport préliminaire dressé par les experts mandatés par l'AEQES et remercie ceux-ci pour les nombreuses remarques positives formulées, les encouragements prodigués, les pistes de réflexion ouvertes et les recommandations reçues. Nombre de ces dernières rejoignent les diagnostics que la Faculté avait d'ores et déjà posés dans le cadre de son auto-évaluation et reçoivent l'un ou l'autre « commencement de réalisation » dans une série de mesures adoptées au cours de l'année académique 2017-2018, suite à la finalisation du rapport d'auto-évaluation et/ou dans la foulée de la visite des experts.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond
Critère 1/ Dimension 1.1	Constats et Analyses	2	Le poste de « Directeur administratif » de l'Université a été créé et attribué – il s'agit en l'occurrence d'une « Directrice administrative » – en date du 23 octobre 2017. Cette réforme fournira une aide précieuse notamment à l'ensemble des doyens et doyenne de l'Université, en ce compris au Doyen de la Faculté de droit.
+ Critère 1	+ Recommandation	+ 4	
Synthèse	Faiblesses principales	p. 4	Suite à la publication du rapport des experts mandatés par le Ministre Geens au sujet de l'avenir de la profession d'avocat (février 2018), d'intenses réflexions ont été menées, non seulement au sein de la Faculté, mais aussi dans la Conférence des doyens de Facultés de droit belges (francophones et flamandes), au sujet de la nécessité de maintenir aux études de droit une vocation polyvalente, celles-ci n'étant pas uniquement destinées à former à l'accès aux professions réglementées classiques (Barreau, Magistrature et Notariat). La Faculté de droit de l'USL-B entend œuvrer dans cette voie et accorde une attention toute particulière à cette recommandation des experts.
+ Critère 2/ Dimensions 2.1	+ Constats et Analyses	+ 2 et 4	
Synthèse	Faiblesses principales	p. 4	La Faculté prend bonne note des remarques et recommandations relatives à la mobilité de ses étudiants, intrabelge ou internationale, dans le cadre du cursus de Bachelier ou à l'issue de celui-ci et y souscrit pleinement. La concentration, dans
+ Synthèse	+ Recommandations	+ p. 4	

+ Critère 2/ Dimension 2.1	principales + Constats et Analyses	+ 10	le cursus de Bachelier, de l'étude de la plupart des branches « belges » du droit y rend cependant difficile la libération d'un semestre entier aux fins d'organiser un Erasmus à destination d'un État étranger où ces matières ne sont, par définition, pas enseignées dans leurs dimensions « belges ». Un Erasmus Belgica ne se heurte pas à cette difficulté, mais son articulation avec le programme bilingue que la Faculté de droit de l'USL-B co-organise avec la KULeuven – Campus Brussel n'est pas évidente,. Le programme bilingue FR-NL mis en place par les deux universités peut en effet s'analyser comme une sorte d'« Erasmus permanent » au cours des trois années de Bachelier.
+ Critère 2/ Dimension 2.2	+ Recommandation	+ 6	
+ Critère 3	+ Recommandation	+ 4	

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Sebastien Van Draahtenbroeck
Doyen de la Faculté de Droit



Nom et signature du-de la
coordonnateur-trice de l'autoévaluation

Sebastien Van Draahtenbroeck



Christie Guillain

